

**Nombre de membres** Séance du 05 mai 2025**en exercice:** 18**Présents :** 14**Votants:** 15

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Monique MARTINOT, Maire.

**Sont présents:** Gaëlle ARNAUD, Enrick BOIDRON, Alain BOUREAU, Xavier DAUDIN, Alain DERET, Yann GRANDVEAU, Didier GRENIER, Anne-Marie GRUET, Monique MARTINOT, Christelle MECHAIN, Isabelle MEUNIER, Laure MORLET, Martine PIERRE, Viviane RIPPE

**Représentés:** Bruno MARCHADIER par Martine PIERRE

**Excuses:** Jean-François MAURANGE, Claudette PATRIS

**Absents:** Christian BROIS

**Secrétaire de séance:** Alain DERET

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 est validé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1/ BUDGET GENERAL - Décision modificative n° 1

2/ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE - Décision modificative n° 1

3/ VOYAGE SCOLAIRE 2024 A SAINT-LARY-SOULAN - Participation financière de la Commune de Birac

4/ SALLES MUNICIPALES - Tarification applicable en cas de dégradation ou de perte des matériels de cuisine

- *Questions diverses*

**1/ BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DE 2025 021**

Par convention signée en 2024, la Commune de Bellevigne a cédé gracieusement à Grand Cognac, pour les besoins de ses ateliers informatiques, deux tours d'ordinateur devenues inadaptes au regard de l'évolution des logiciels métiers et des versions de l'environnement windows :

- **Tour ordinateur FUJITSU i5 G5010 - 8Go - 256SSD, inscrite à l'inventaire de la commune sous le n° 2021700004 ;**
- **Tour ordinateur DELL OptiPlex 3040 8Go – 1 To HDD, inscrit à l'inventaire de la commune sous le n° 2017700001.**

Ces deux cessions s'analysent comptablement comme des subventions.

Aussi, afin de constater d'une part la subvention d'équipement versée en nature à Grand Cognac et émettre les mandats correspondants par écritures d'ordre, il convient de prévoir les crédits nécessaires, soit 2 900,14 € (montant global des immobilisations), au compte 041-204411.

D'autre part, et afin de constater la sortie des biens de l'inventaire communal, et de pouvoir émettre les titres correspondants par écritures d'ordre, il convient de prévoir les crédits nécessaires, soit 2 900,14 € (valeur nette globale des biens amortissables), au compte 041-21831.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification n° 1 du budget général 2025, tel que détaillé ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opération /chapitre	Compte	Libellé	Montant TTC	Opération /chapitre	Compte	Libellé	Montant TTC
041	204411	Subventions d'équipement versées en nature	2 900,14 €	041	21831	Sortie d'inventaire matériel informatique	2 900,14 €

## **2/ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - DE 2025 022**

La procédure des dépenses imprévues autorise, dans certaines limites, l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Pour chacune des deux sections, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Or, sur le budget primitif "photovoltaïque", 1 060,81 € ont été inscrits en dépenses imprévues à l'article 022 de la section d'exploitation.

Ce montant représente 22,76 % des dépenses réelles d'exploitation estimées à 4 660,81 €.

Il convient par conséquent d'apporter la correction nécessaire et d'inviter le conseil municipal à rétablir la situation par le vote d'une décision modificative du budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 du budget annexe "photovoltaïque" 2025, tel que détaillé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
022		Dépenses imprévues	-1 000,00 €				
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00 €				
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0,00 €</b>

## **3/ VOYAGE SCOLAIRE 2024 A SAINT-LARY-SOULAN - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BIRAC - DE 2025 023**

86 enfants de l'école Charles Franc, dont 7 enfants domiciliés à Birac, ont participé au voyage scolaire à St-Lary-Soulain en décembre 2024.

Ce voyage a fait l'objet d'une subvention de la commune à la coopérative scolaire, d'un montant de 8 000 € pour participation au plan de financement du séjour.

Par délibération du 13 février 2025, la commune de Birac a décidé d'attribuer la somme de 525 € à la commune de Bellevigne, pour participation au séjour des 7 enfants de son territoire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter la participation financière de la Commune de Birac, telle que détaillée ci-avant, et à émettre le titre de recette correspondant au budget général.

#### **4/ SALLES MUNICIPALES - TARIFICATION EN CAS DE DEGRADATION OU PERTE DES MATÉRIELS DE CUISINE (HORS MOBILIER) - DE 2025 024**

Par délibération n° DE\_2017\_126 du 13/11/2017, le conseil municipal a validé le tarif de remplacement (en cas de perte ou casse) de la vaisselle et des ustensiles de cuisine mise à disposition des locataires dans les salles des fêtes municipales.

Les prix à neuf ayant évolué depuis 2017, il est proposé au conseil de revoir la tarification de remplacement comme suit :

Désignation	Prix unitaire TTC
Assiette creuse	3.00 €
Assiette plate	2.50 €
Assiette à dessert	1.50 €
Cuillère à soupe	1.50 €
Cuillère à dessert	1.00 €
Fourchette	1.50 €
Couteau de table	2.00 €
Verre ballon	1.50 €
Tasse à café	2.00 €
Carafe ou pichet	5.00 €
Corbeille à pain inox	17.00 €
Cuillère de service inox	16.00 €
Cuillère de service plastique	10.00 €
Plat de service inox	15.00 €
Plat de cuisson inox	30.00 €
Couvercle inox	10.00 €
Saladier	15.00 €
Soupière inox	30.00 €
Légumier inox	10.00 €
Carafe isotherme 1,5 L	35.00 €
Cafetière électrique	30.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le barème tarifaire ci-avant détaillé, opposable à tout locataire d'une salle municipale ayant choisi de réserver les matériels ci-avant désignés, mis à disposition, vérifiés et comptabilisés contradictoirement lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie ;
- **DIT** que ces tarifs seront appliqués à compter du 01/06/2025 en cas de détérioration, casse ou perte des matériels ci-avant désignés, constatée contradictoirement lors de l'état des lieux de sortie ;
- Le cas échéant, la somme globale due par le locataire fera l'objet d'un titre de recettes qui lui sera adressé.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Commémoration du 8 mai 1945**

Elle aura lieu cette année à Malaville à 11H30, devant le Monument aux Morts, et sera suivie d'un vin d'honneur.

A cette occasion, le diplôme d'honneur de porte-drapeau sera remis à Monsieur Pierre NAUDIN, pour ses 60 années de services à cette fonction. Monsieur le Préfet de la Charente a déjà eu l'honneur de lui remettre dernièrement l'insigne de porte-drapeau.

### **Fête de la musique 2025**

Rendez-vous est fixé au samedi 14 juin à partir de 18 heures, sur l'espace extérieur situé à l'arrière de la salle polyvalente "La Saturnale" à Malaville.

Food-trucks, groupes musicaux et feu d'artifice sont au programme de cette soirée très appréciée du public l'année dernière.

### **Marché de producteurs 2025**

Les producteurs présents en 2024 reviennent tous cette année. Se joindront à la manifestation un producteur d'huitres et producteur de miel. Le Domaine PASQUET proposera également sa production de spiritueux élaborés et élevés sur leur site d'Eraville.

### **Autres manifestations**

La nouvelle salle polyvalente de Malaville, La Saturnale, a été inaugurée le 22 mars dernier. Entièrement réhabilitée et modernisée, elle permet dorénavant l'organisation de spectacles et manifestations diverses dans des conditions de production optimales.

Ainsi, si rien ne vient contredire les prévisions, une adaptation du chef-d'œuvre de Stevenson pour théâtre d'objets et violoncelle, L'île au trésor, y sera produite courant janvier 2026. Ce spectacle, proposé au programme de l'association de Rouillac, La Palène, est annoncé à partir de 7 ans, donc très familial. Il remporte habituellement un franc succès là où il passe.

Gala de danse et pièces de théâtre sont également envisagés pour le prochain hiver. Nous sommes dans l'attente d'informations qui permettront de se positionner.

### **Bâtiments communaux**

#### Logements

La Commune de Bellevigne est propriétaire de 11 logements locatifs à usage d'habitation. Tous ces logements sont actuellement occupés.

Depuis 2017, ils font l'objet de travaux de rénovation et de mise aux normes lorsque nécessaire.

En 2025, des crédits ont été inscrits au budget de la Commune pour la réalisation de travaux conséquents dans les logements de Touzac notamment, contigus à l'église (réfection de la salle de bain, remplacement des menuiseries, peintures, électricité,...).

Salle des fêtes d'Eraville : les peintures de la salle seront prochainement refaites.

Salle d'aïkido à Touzac : les membres de l'association ont décidé de réaliser par eux-mêmes divers petits travaux de rénovation de la salle, nous les en remercions.

Atelier technique à Malaville : les travaux de gestion du pluvial dans la cour intérieure viennent de s'achever. Ils permettent de réguler les eaux qui ruisselaient abondamment sur le site et s'infiltraient dans les bâtiments lors de fortes pluies.

### Archives municipales

Le service des archives de Grand Cognac a réalisé un travail très important de classement des archives dans toutes les mairies déléguées de Bellevigne. Notre attention a été attirée sur la nécessité de regrouper les documents archivés dans un lieux sain, chauffé et ventilé, afin de stopper leur dégradation observée dans quelques mairies déléguées qui ne sont plus utilisées.

Compte tenu du linéaire nécessaire pour stocker toutes ces archives, et du poids non-négligeable que ces documents peuvent avoir, une réflexion est en cours sur le choix d'un bâtiment communal qui pourrait convenir à cet usage.

### Projet de supérette API – Malaville

Ce projet, lancé en 2023 après démarchage de l'entreprise API, portait tous les espoirs des élus pour offrir aux habitants de Bellevigne un commerce de proximité ouvert 24 heures/24, 7 jours/7, et proposant plus de 800 références à prix "grande distribution".

Le site pressenti pour l'installation du commerce étant situé dans le périmètre protégé de l'église Saint-Saturnin de Malaville, l'architecte des bâtiments de France vient de préciser ses attentes en matière d'intégration dans l'environnement notamment.

Les élus de Bellevigne n'ont cessé de se battre depuis 2023 pour que ce projet aboutisse. Nous espérons que l'entreprise API saura répondre aux impératifs soumis par l'Architecte des Bâtiments de France, et offrir le service auquel elle s'était initialement engagée.

*Prochain conseil municipal : lundi 7 juillet 2025 à 20 heures (mairie de Malaville).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.